

## Aux élèves admis en 2<sup>ème</sup> année

Strasbourg, le 15/07/2024

Affaire suivie par Madame, Monsieur,

**Audrey OLTRA, gestionnaire**  
Service Scolarité  
Tél. : (33) 03 68 85 27 93  
[ecpm-inscriptions@unistra.fr](mailto:ecpm-inscriptions@unistra.fr)

Vous avez été admis(e) en deuxième année à l'École européenne de Chimie, Polymères et Matériaux (ECPM) et nous vous en félicitons.

### **La rentrée administrative de 2<sup>ème</sup> année avec appel, est fixée au lundi 2 septembre à 8h00, Amphithéâtre Forestier**

À l'ECPM les tablettes numériques sont utilisées dans les enseignements de cycle ingénieur.

À la rentrée prochaine, **il est demandé à chaque élève de s'équiper d'une tablette Apple modèle iPad.**

Si vous ne possédez pas d'équipement, il faudra vous équiper d'un iPad (10ème ou 9ème génération) ; wifi, avec 32 go de stockage minimum.

Si vous possédez déjà un iPad, vérifiez qu'il correspond à l'un des modèles suivants : iPad (10e ou 9e génération), iPad Air (M2 ou 5e génération), iPad pro (M4 ou 5e génération).

Nous vous conseillons de compléter votre équipement d'une coque anti-choc (TP chimie/physique) et d'un stylet performant (de type Apple pencil).

Un prêt de tablette peut être envisagé sous conditions (voir site ECPM).

Pour information : Apple propose des tarifs aux étudiants inscrits à l'université, disposant d'une adresse de messagerie universitaire (informations [sur le site dédié](#) )

#### INSCRIPTION DANS LA FORMATION

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la loi prévoit une Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) dont tous les étudiants doivent s'acquitter chaque année universitaire, au préalable de l'inscription en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en France.

Son montant est de 103€. Seuls les étudiants boursiers Crous sont exonérés mais devront tout de même faire les démarches nécessaires pour pouvoir justifier de leur exonération.

**Pour vous acquitter de la CVEC (que vous en soyez exonéré ou non), rendez-vous sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> afin d'obtenir votre attestation qui vous permettra ensuite de vous inscrire à l'école. Vous trouverez également sur ce site toutes les informations relatives à la CVEC. Une fois cette étape effectuée, vous pourrez procéder à votre inscription administrative en ligne sur le site de l'Université de Strasbourg **entre le 12 juillet et le 23 août 2024** :**

- **Pour les candidats(tes) admis(es) sur titre via ECANDIDAT\*\***

<http://inscriptions.unistra.fr> : 2<sup>ème</sup> étape -> S'inscrire administrativement pour 2024-2025

-> Soit Première inscription à l'Université de Strasbourg -> Je souhaite m'inscrire intégralement en ligne pour la première fois à l'Unistra et j'ai pris connaissance des conditions générales d'utilisation du site -> Entrez votre identifiant et date de naissance et commencez votre inscription en ligne

**Votre identifiant est le code d'accès qui vous a été envoyé par mail via l'interface ECANDIDAT.**

-> Soit vous êtes issu(e) d'une formation de l'Université de Strasbourg -> Réinscription à l'Université de Strasbourg -> Je souhaite me réinscrire intégralement en ligne à l'Unistra et j'ai pris connaissance des conditions générales d'utilisation du site -> Entrez votre numéro étudiant et commencez votre réinscription

Le montant des droits d'inscription en école d'ingénieur est de 618€. Les boursiers CROUS sont exonérés de ces frais (à condition que le dossier de demande de bourse soit bien validé par le Crous). Vous aurez la possibilité de payer :

- en ligne par carte bancaire (conseillé pour plus de rapidité et facilité de gestion). Ce mode de paiement vous permet de choisir également un règlement en plusieurs fois ;
- par virement (coordonnées bancaire indiquées à la fin de l'inscription )
- ou d'envoyer un chèque, libellé au nom de l'Agent Comptable de l'Unistra.

Important : Ne payez l'inscription que si vous êtes sûr(e) de venir à l'ECPM. Une procédure de remboursement peut être lourde et tardive.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en tant qu'étudiant(e) inscrit(e) à l'Université vous devez impérativement **être couvert par une assurance Responsabilité Civile**. Nous ne demanderons pas de justificatif pour cela, mais n'oubliez pas de contracter cette assurance qui pourra vous être utile en cas de problème.

La carte étudiante « Pass Campus » qui vous permettra, entre autres, d'accéder au restaurant universitaire, vous sera distribuée à l'école à la rentrée. En attendant vous pouvez accéder au restaurant universitaire avec l'application izly sur votre téléphone.

Afin de vous aider dans vos diverses démarches, des informations sur les logements sont à votre disposition sur le **site de l'Université de Strasbourg Rubrique Vie des campus -Logement** : <https://www.unistra.fr/vie-des-campus/logement/je-suis-etudiant/je-cherche-un-logement#c142061>

Pour information, l'école ne dispose pas de chambres d'étudiants ni d'internat.

Exemples de résidences étudiantes les plus proches :

CROUS : Résidence Les Houblonnières, Résidence Gallia...

Privés : Stud'city Schiltigheim, Studéa Strasbourg Rieth, Les Estudines Strasbourg Gare...

Pour des infos sur logements ou les activités, vous pouvez également contacter le bureau des élèves : [ecpm-bde@unistra.fr](mailto:ecpm-bde@unistra.fr) ou sur leur page Facebook : <https://www.facebook.com/bde.ecpm?fref=ts>

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service scolarité au 03 68 85 26 07 (Mme LUDWIG) ou 03 68 85 26 54 (Mme CUZIN) jusqu'au 30 juillet - et au 03 68 85 27 93 (Mme OLTRA) à partir du 20 août- par mail : [ecpm-inscriptions@unistra.fr](mailto:ecpm-inscriptions@unistra.fr)

**Attention : Le service de scolarité est fermé du 31 juillet au 19 août 2024.** Pendant la période de fermeture, vous pouvez contacter l'Assistance-Inscription de l'Université en cas de problème : <http://assistance-inscription.unistra.fr> ou 03.68.85.6000 de 9h à 16h30

En attendant d'avoir le plaisir de vous accueillir, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Sabine CHOPPIN  
Directrice des Etudes de l'ECPM

